



Uzès, le 20 mai 2020

Madame, Monsieur,

Amazon a le projet d'implanter un centre de tri de 38 800 m² au sol dans la zone de La Pâle (commune de Fournès), à proximité du Pont du Gard, un des sites touristiques et patrimoniaux les plus anciens et visités de France.

Nous sommes convaincus que toutes les informations nécessaires n'ont pas été portées à votre connaissance et que l'impact réel de ce projet n'a pas été suffisamment évalué en amont des décisions prises. Nous souhaitons vous apporter quelques éléments complémentaires dans ce courrier et le dossier joint.

Le seul fait que **le nom d'Amazon n'apparaissait pas dans les documents de présentation**, ni dans l'enquête publique, a sans doute contribué à une regrettable opacité. Il n'y a **pas eu d'étude globale** sur l'impact économique et social - étude nécessaire pour un tel projet-, ni de bilan sur les émissions de gaz à effet de serre, ni de concertation sérieuse et approfondie avec les élus, les citoyens et les milieux socio-économiques.

Aucune simulation concrète des dimensions gigantesques du futur bâtiment (100 mètres de large, 400 mètres de long et jusqu'à 18 mètres de haut) n'a été organisée sur le site lui-même, permettant d'en mesurer l'impact paysager réel, le promoteur (Argan) se contentant de photos aériennes virtuelles qui atténuent les volumes.

Le **dossier sur la zone de Fournès a également été introduit très tardivement** à l'ordre du jour de certaines instances, par exemple juste avant l'adoption, le 19 décembre 2019, par le Conseil syndical du PETR Uzège-Pont du Gard (48 communes) des documents d'aménagement et de développement durable issus de la révision du SCoT, dont le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD), et dans un moment très peu propice au débat, l'attention de tous les élus étant centrée sur les prochaines élections.

Par ailleurs, le promoteur a évoqué une promesse initiale de taxes versées, restée très floue, et la création de 600 emplois. Depuis lors, **les promesses ont été réduites à 150 emplois**, qui seront précaires et robotisables à tout moment, avec des conditions de travail - sanitaires et sociales - chez Amazon qui sont régulièrement dénoncées et ont fait récemment l'objet de condamnations en justice. De plus, une étude publiée en novembre 2019 par l'ancien secrétaire d'Etat au numérique, Mounir Mahjoubi, corroborant d'autres études internationales similaires, a démontré **qu'Amazon détruit 2,2 fois plus d'emplois qu'il n'en crée**,

provoquant des ravages dans le commerce local. Alors que la crise sanitaire a fragilisé ces commerces, cette implantation aggraverait la situation.

Le choix du lieu n'a également pas tenu compte du fait que le futur centre de tri se situerait **dans la zone d'accès, d'influence et de covisibilité du Grand Site du Pont du Gard et des villages environnants**. L'emplacement retenu risque d'altérer gravement les abords du site classé au Patrimoine mondial de l'Unesco et Grand Site de France. La délimitation du périmètre de protection du site mériterait une redéfinition, comme l'a souligné le dernier rapport (daté du 23 janvier 2020) ayant prélué au renouvellement du label du Grand Site. Nous avons sollicité sur ce sujet l'Unesco, l'Établissement Public du Pont du Gard et la Ministre de la Transition écologique et solidaire, Elisabeth Borne. La présence d'un bâtiment géant d'Amazon n'est pas compatible avec la valorisation de la zone d'influence paysagère du Pont du Gard et des vestiges de l'aqueduc, les garrigues, les villages et les parcours touristiques qui l'entourent. Il est aussi incompatible avec le projet de Parc naturel régional, dont la commune de Fournès, et la zone de la Pâle, sont la porte d'entrée naturelle.

Enfin, le projet d'Amazon, basé sur un modèle d'hyper-consommation de produits majoritairement importés à bas coût, est en **contradiction avec les politiques publiques menées en matière d'emploi, de consommation, d'environnement, d'aménagement du territoire et d'occupation des sols**. Le 16 avril 2020, dans une interview au Midi Libre, Denis Bouad, Président du Conseil Départemental du Gard, affirmait, dans le contexte de la pandémie du COVID 19 : « Demain, il faudra revoir totalement nos politiques, On ne pourra pas dépendre totalement de produits importés ».

Soutenir l'arrivée d'Amazon dans notre territoire nous semble incohérent avec les priorités affichées qui, elles, vont dans le bon sens :

-La promotion des circuits courts et de l'emploi local. La grande campagne lancée en février 2020 par la Région Occitanie visant à soutenir les entreprises occitanes, les circuits courts et donc l'emploi local, avec le slogan « J'achète dans ma zone », s'inscrit dans ce mouvement. Le label « Made in Gard » promu par la Chambre des métiers et de l'artisanat du Gard constitue une autre initiative dans cette direction. Ces priorités sont également soutenues dans le cadre de la loi agriculture et alimentation EGalim de novembre 2018 et dans la Stratégie nationale bas carbone, présentée le 21 avril 2020. Enfin, la feuille de route de la France pour l'agenda 2030 de développement durable, présentée le 20 septembre 2019 par la ministre Elisabeth Borne, prévoit, notamment, de « concevoir et encourager les nouveaux modèles durables de consommation, de production et d'approvisionnement économes en ressources naturelles, sobres en carbone et circulaires ».

-La revitalisation des centres-villes, des centres-bourgs, des commerces de proximité. Lors des 22ème Assises des Petites Villes qui se sont tenues les 19-20 septembre 2019 à Uzès et au Pont du Gard, le Premier Ministre, Edouard Philippe, est venu rappeler ces priorités. Il soulignait « la nécessité de soutien aux cœurs de ville, par un plan ambitieux de revitalisation des commerces de proximité ». Les citoyens plébiscitent les commerces de proximité, comme nous l'avons vu pendant la crise sanitaire.

-L'arrêt de l'artificialisation des sols en Occitanie. Le 23 octobre 2018, le Préfet de Région Occitanie, Pascal Mailhos, signait une note aux préfets prônant une politique de

gestion économe de l'espace afin d'éviter la disparition des terres agricoles. Adopté le 19 décembre 2019, le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Égalité des Territoires de l'Occitanie (SRADDET) souhaite également stopper l'artificialisation des sols, en préservant les espaces naturels, agricoles et forestiers.

-Le développement d'un tourisme durable de qualité. La nouvelle stratégie de marketing touristique du Département du Gard, présentée en décembre 2019, vise cet objectif, avec la marque « Gard », qui repose sur ses sites Unesco, ses cités historiques d'exception et ses villages remarquables. Plus de 80% des touristes venant dans le Gard visitent le Pont du Gard-Uzès, et une large majorité sont d'origine étrangère. La croissance d'un tourisme de qualité, permettant des séjours plus longs, crée déjà plus d'emplois locaux que le futur projet Amazon, qui risque de dévaloriser la destination.

-La préservation des paysages : Le 19 décembre 2019, le Conseil syndical du PETR Uzège-Pont du Gard, après 7 années d'études et de consultations, a adopté à l'unanimité les documents issus de la révision du SCoT, dont le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD). Il définit « l'armature paysagère comme support d'attractivité ». Le document entend valoriser notamment l'espace du Gardon, qui comprend 8 communes (dont Fournès et Saint-Hilaire d'Ozilhan) et le pôle touristique du Pont du Gard.

-La transition vers une ruralité innovante : les élus locaux soutiennent majoritairement des projets en faveur d'une ruralité vivante et innovante, notamment à travers les initiatives de la Cleantech vallée, le prix « Innover à la campagne », le soutien à la transition énergétique.

Le modèle que nous propose Amazon (et tous les grands dépôts logistiques qui font la distribution dernier km) est aux antipodes de ce que nous souhaitons collectivement pour notre région, nos emplois et nos villages. Ce choix mérite d'être réexaminé en toute objectivité et transparence par une nouvelle consultation des élus et des citoyens.

Les citoyens que nous représentons – plus de 10 000 ont signé notre pétition, ce qui démontre une vraie mobilisation - ont **besoin de votre soutien pour arrêter ce projet et co-construire des alternatives.** La période de l'après-COVID 19 doit être le moment propice pour en relancer l'examen.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande. Nous sommes, bien sûr, prêts à vous rencontrer pour échanger sur ce sujet important, dans le cadre d'un dialogue constructif.

Dans cette attente, nous vous prions de croire en l'expression de notre haute considération.

Henry de Cazotte
Président L'Uzège

Vincent Nouzille
Président Prima Vera

Patrick Fertil
ADERE

